



Barème officiel des honoraires Transaction Locaux Professionnels– Vente 100 % charge du preneur

Pour les biens hors copropriété mis en vente :

Honoraires forfaitaires	3 000€ TTC
Prix d'achat inférieur ou égal à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 5% TTC
Prix d'achat supérieur à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 4,5% TTC
Prix d'achat supérieur à 400 000€	4,5% TTC

Pour les lots de copropriété mis en vente :

Honoraires forfaitaires	3 000€ TTC
Prix d'achat inférieur ou égal à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 6% TTC
Prix d'achat supérieur à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 5,5% TTC
Prix d'achat supérieur à 400 000€	5,5% TTC

Barème officiel des honoraires location Locaux Commerciaux Professionnels - 100 % à la charge du preneur

- Bail commercial ou professionnel : 10 % Du loyer triennal HT comprenant : Entremise, négociation, visites, constitution du dossier, accompagnement + 800 € HT pour rédaction du bail
- Bail dérogatoire 30 % Du loyer annuel HT comprenant : Entremise, négociation, visites, constitution du dossier, accompagnement + 800 € HT pour rédaction du bail

Barème officiel des honoraires Cession de fonds de commerce ou de droit de bail 100% à la charge du preneur

Honoraires forfaitaires	4 000€ HT
Prix d'achat inférieur ou égal à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 5% HT
Prix d'achat supérieur à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 4,5% HT
Prix d'achat supérieur à 400 000€	4,5% HT
Avec un minimum de 6 000€ HT	



**Barème officiel des honoraires Transaction Habitations –
Vente Répartition 70 % vendeur et 30 % Acheteur
Montant TTC (TVA à 20,00%)**

Pour les biens hors copropriété mis en vente :

Honoraires forfaitaires	3 000€ TTC
Prix d'achat inférieur ou égal à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 5% TTC
Prix d'achat supérieur à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 4,5% TTC
Prix d'achat supérieur à 400 000€	4,5% TTC

Pour les lots de copropriété mis en vente :

Honoraires forfaitaires	3 000€ TTC
Prix d'achat inférieur ou égal à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 6% TTC
Prix d'achat supérieur à 200 000€	Honoraires forfaitaires + 5,5% TTC
Prix d'achat supérieur à 400 000€	4,5%TTC

Barème officiel des honoraires Location

Baux pour Locaux d'habitation Soumis à la loi du 6 juillet 1989 Baux Meublés / Baux Mixtes	BAILLEUR	LOCATAIRE
Entremise de négociation	70€ TTC	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8€ TTC/m2 de surface habitable	8€ TTC/m2 de surface habitable
État des lieux location vide / meublée	3€ TTC/m2 de surface habitable	3€ TTC/m2 de surface habitable